

Atelier Agosta
3, Cours Louis Blanc
83610 COLLOBRIERES

Association N° 0833051362
www.atelier-agosta.fr

SALON DES PETITS FORMATS 2024

Lundi 15 Avril au Dimanche 21 Avril 2024

Madame, Monsieur,

l'Association des Artistes et Créateurs de Collobrières (A.A.C.C.) organise son 6^{ème} Salon des Petits Formats, et en apporte cette année une modification du concept . **Nous avons en effet pris le parti d'élargir la gamme des arts graphiques jusqu'ici présentés (peinture, dessin, aquarelle, gravure) à la sculpture, la photographie et la céramique.**

Nous serons heureux de vous accueillir si vous désirez exposer et proposer à la vente vos œuvres originales. Il vous sera demandé, en cas de vente, de les laisser présentées jusqu'au dernier jour d'exposition, date de la remise des prix.

Vous trouverez ci-dessous le règlement de cette manifestation ainsi que le **bulletin de participation à nous retourner par courrier postal avant le 1^{er} Avril 2024** .

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de visiter notre site internet : <http://www.atelier-agosta.com/salon-petits-formats-2024>

Ou nous contacter :

- par courrier : Atelier Agosta - 3, Cours Louis Blanc - 83610 Collobrières
- Dominique DANIERI 06 47 39 13 22 d.danieri@orange.fr
- Carinne ELION-VALTER c.elionvalter@gmail.com

Recevez nos cordiales salutations.

La Présidente

Dominique DANIERI

[Tapez ici]

REGLEMENT

L'exposition est ouverte aux Artistes pour leurs propres œuvres originales.

Les artistes sont invités à présenter de 1 à 3 œuvres, sujet libre.

- **Peintures, dessins, aquarelles, gravures, photos** : encadrée(s) ou non, sur tout support, dont le périmètre maximum, encadrement compris est fixé à 124 cm (soit 35cm X 27cm, ou 31X31, ou 32 X30 ou 52X10 ou)
- **Sculptures, céramiques** : Hauteur maximale 25cm- Largeur maximale : 15cm- Profondeur : 15 cm

Tout format supérieur à ceux imposés ci-dessus ne sera pas accepté.

Afin de préparer l'enregistrement des travaux présentés, les exposants devront préciser sur le Bulletin d'inscription le nombre, le format, les titres et les prix des œuvres qu'ils souhaitent présenter.

Le matériel d'exposition est fourni.

En raison de l'espace disponible dans l'atelier AGOSTA, L'AACC se réserve le droit de clôturer les inscriptions au-delà de 90 œuvres à accrocher sur les murs, et de 30 sculptures et céramiques.

L'accueil des participants se fera à l'Atelier AGOSTA de 9h à 11h30 le Samedi 15 Avril 2024.

L'enregistrement des œuvres sera pris en charge par l'AACC et comportera, outre le nom de l'artiste, le titre et le prix de chaque œuvre exposée.

L'installation des œuvres sera assurée par les membres de notre association.

Le nom de l'artiste et le titre devront être inscrits au dos de chaque œuvre. En revanche, les œuvres devant être soumises anonymement aux membres du jury, **soit elles ne devront pas être signées sur leur face visible, soit la signature devra être cachée.**

Le jury sera composé de 3 à 5 personnes extérieures à notre association.

3 prix seront attribués sous forme de bons d'achat d'une valeur de 70€ chacun à faire valoir auprès des établissements Charlemagne

- 1 prix récompensant un auteur d'œuvres picturales, graphiques ou photographiques.
- 1 prix : récompensant un auteur d'œuvres tri-dimensionnelles (sculptures ou céramique).
- 1 prix : coup de cœur récompensant un artiste, quel que soit son mode d'expression.
- Les artistes primés en 2023 pourront participer **hors concours** au Salon des Petits Formats 2024.
- **Une participation de 15 €** est à régler au moment de l'inscription (par chèque à l'ordre de l'A.A.C.C.).
En cas d'annulation du fait de l'exposant cette somme ne sera pas remboursée.
- Pendant toute la durée de l'exposition, des permanences journalières seront organisées, chaque exposant devant s'inscrire pour une journée ou demi-journée sur un calendrier des permanences qui lui sera présenté lors de son accueil le 15 Avril.
- L'A.A.C.C. assurera la diffusion de l'information sur son site internet, par voie de presse, affichage, bulletin municipal etc. ainsi que la couverture médiatique de la manifestation.
- En aucune façon la responsabilité de l'A.A.C.C. ne pourra être mise en cause par les exposants en cas de vol, dégradation, ou de tout autre incident survenu pendant la manifestation. L'exposant s'engage à exposer ses œuvres à ses risques et périls et, en cas de sinistre, à renoncer à tenter à l'encontre des organisateurs tout recours pour quelque cause que ce soit. Il s'engage également à obtenir de son assurance la même renonciation sans réserve.
- **La remise des prix aura lieu le Dimanche 21 Avril à 17h et sera suivie d'un apéritif de clôture** de l'exposition, celui-ci étant organisé par les membres de L'AACC.

[Tapez ici]

Bulletin à retourner à : A.A.C.C. – Atelier AGOSTA – 3, Cours Louis Blanc - 83610 COLLOBRIERES

Nom : Prénom :

Tél. : Courriel :

Adresse:

.....

Je participerai au Salon des Petits Formats à Collobrières du 15 au 21 Avril 2024

Je souhaite exposer :

Formats :

.....

Titres/Prix

.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. **Je joins un chèque de 15 euros à l'ordre de l' A.A.C.C**

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)